

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2026 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 ;
2. Mise en œuvre du droit à la formation des élus municipaux – Détermination des orientations, des modalités d'exercice et des crédits alloués ;
3. Mise en place du télétravail au sein de la mairie de Béligneux et du CCAS – Adoption de la charte du télétravail ;
4. Modification du tableau des emplois ;
5. Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
6. Désignation des membres de la Commission des Impôts Directs (CCID) ;
7. Demandes de subventions pour l'aménagement de la bibliothèque ;
8. Écho des commissions ;
9. Questions diverses.

Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Jean-Philippe FAVROT, Françoise GACHON, Daniel CLEMENT, Émilie FANTINO, David VANNIER, Philippe REMOND, Dominique CALAIS, Djamilla RAVAROTTO, Béatrice BREVET, Jacques VAGANAY, Patrick EXPOSITO, Éric RACCURT, Thierry CORDIER, Mélina BATAILLARD, Céline THONET, Gilles FLORES, Romaric COLIN, Adeline COLIN, Adeline CREPET, Leslie MARQUETTI, Alexia FALCO ;

Absent ayant donné pouvoir : Corinne SCOTTO a donné pouvoir à Françoise GACHON, Gontran BROZZONI a donné pouvoir à Gilles FLORES.

Absent excusé : René GOETSCHY, Françoise TERRIER, DÉGEITÈRE Jennyfer.

Monsieur Daniel CLÉMENT est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2026

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2026, tel qu'il leur a été transmis.

2. MISE EN ŒUVRE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX – DETERMINATION DES ORIENTATIONS, DES MODALITES D'EXERCICE ET DES CREDITS ALLOUES

Rapporteur : Madame Françoise GACHON

Délibération n° 20260608-01

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-14 relatifs au droit à la formation des élus municipaux ;

Vu le décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif à la formation des élus locaux ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et l'installation du conseil municipal ;

Considérant que les élus municipaux disposent d'un droit à la formation afin d'exercer efficacement leur mandat ;

Considérant que la collectivité doit délibérer dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal pour fixer les orientations et les modalités de mise en œuvre de ce droit ;

Considérant que les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le ministère chargé des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

Décide de mettre en œuvre le droit individuel à la formation des élus municipaux, conformément aux dispositions du CGCT.

Dit que les actions de formation doivent permettre aux élus :

- d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur mandat ;
- de développer leurs connaissances dans les domaines liés aux politiques publiques locales ;
- de renforcer leur capacité d'analyse, de décision et de pilotage des projets municipaux.

Dit que pour la durée du mandat 2026-2032, le montant annuel minimal consacré à la formation des élus est fixé à **3 %** du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux élus de la commune, conformément à l'article L.2123-14 du CGCT.

Un état récapitulatif des dépenses de formation sera présenté chaque année au conseil municipal.

Fixe que la commune prend en charge :

- les frais pédagogiques ;
- les frais de déplacement et de séjour, dans les conditions applicables aux agents territoriaux ;
- l'indemnisation de la perte de revenu, le cas échéant, dans les limites réglementaires.

Les formations doivent être assurées par des organismes agréés par l'État.

Dit que les élus adressent leur demande de formation au maire, qui vérifie :

- la conformité de la formation avec les orientations définies par la présente délibération ;
- l'agrément de l'organisme ;
- la disponibilité des crédits budgétaires.

Il est rappelé que les élus titulaires d'une délégation reçoivent une formation adaptée à leurs responsabilités, conformément à l'article L.2123-12 du CGCT.

Charge Monsieur le Maire de transmettre le plan pluriannuel de formation des élus de Béligneux à Monsieur le Préfet.

3. MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA MAIRIE DE BÉLIGNEUX ET DU CCAS – ADOPTION DE LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 20260608-02

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à l'organisation du temps de travail et aux conditions d'exercice des fonctions ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2019-637 du 25 juin 2019 élargissant les possibilités de dérogation au plafond de jours télétravaillés pour les agents en situation de handicap, de grossesse ou dont l'état de santé le justifie ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 et précisant les modalités d'exercice du télétravail régulier, ponctuel ou temporaire ;

Vu la réflexion menée entre les services de la collectivité, la Direction Générale des Services et l'autorité territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2026 ;

Considérant la volonté de la collectivité d'améliorer la qualité de vie au travail, de favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle, de réduire les déplacements domicile-travail et de moderniser les pratiques professionnelles ;

Considérant que certaines missions administratives et fonctions d'encadrement peuvent être exercées à distance dans des conditions garantissant la continuité du service public ;

Considérant qu'il convient de définir un cadre clair, sécurisé et équitable pour l'exercice du télétravail au sein de la mairie de Béligneux et du CCAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

APPROUVE la charte du télétravail fixant les conditions d'accès, d'organisation et de mise en œuvre du télétravail au sein de la mairie de Béligneux et du CCAS.

DIT que le télétravail est ouvert aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels justifiant d'au moins six mois d'ancienneté, exerçant des missions compatibles avec le travail à distance, conformément aux critères définis dans la charte.

Le télétravail est autorisé exclusivement le mercredi, sauf décision exceptionnelle et motivée de l'autorité territoriale.

DIT que les modalités d'exercice du télétravail, les lieux autorisés, les conditions matérielles, les règles de sécurité informatique, les obligations de l'agent ainsi que les garanties en matière de temps de travail sont définies dans la charte.

ACCEPTE que la collectivité mette à disposition le matériel informatique nécessaire, dans la limite des moyens matériels disponibles.

DIT que l'autorisation de télétravail est accordée par arrêté individuel pour les agents titulaires et stagiaires, ou par avenant au contrat pour les agents contractuels, pour une durée maximale d'un an, renouvelable.

Elle peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

DIT que conformément au décret n° 2020-524, le télétravail peut être interrompu à tout moment par l'administration ou l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois (réduit à un mois durant la période d'adaptation), pour des motifs dûment motivés.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 20260608-03

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la gestion des emplois et des effectifs ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°20251124-07 du 24 novembre 2025 portant tableau des emplois en vigueur ;

Vu la nécessité d'adapter l'organisation des services municipaux, notamment au sein du restaurant scolaire, du périscolaire et de la crèche municipale ;

Considérant que la réorganisation du service du restaurant scolaire et du périscolaire nécessite une redéfinition des missions et une adaptation des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un poste supplémentaire au sein de la crèche afin d'assurer la continuité du service public et répondre aux besoins des familles ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre ces ajustements ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après deux années de fonctionnement du restaurant scolaire et du périscolaire, il convient d'ajuster le temps de travail de chaque poste pour répondre à la réalité des besoins. Il convient également de créer un poste supplémentaire au sein de la crèche municipale qui est passée d'une micro-crèche, 12 berceaux à une crèche de 18 places impliquant de ce fait une charge supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les changements à apporter au sein du tableau des emplois pour répondre au besoin des services de l'enfance et de la petite enfance.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 25 août 2026.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOIS CRÉÉS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TPS DE TRAVAIL
Direction	Directrice générale des services	Attaché	1	1	0	35/35
Administratif	Service urbanisme, aménagement ADS, supervision comptabilité et temps méridien	Rédacteur	1	1		35/35
Administratif	Service accueil, communication et temps méridien	Adjoint administratif	1		1	35/35
Administratif	Agent polyvalent (comptabilité, partie administrative scolaire, temps méridien)	Adjoint administratif	1	1		35/35

Administratif	Agent polyvalent	Adjoint administratif	1		1	35/35
Administratif	Affaires générales, état civil, élections, service scolaire et temps méridien	Adjoint administratif	1	1		35/35
Administratif	Services des ressources humaines, comptabilité et temps méridien	Adjoint administratif	1	1		35/35
Technique	Gestion des bâtiments, gestion du personnel (technique, restauration scolaire, périscolaire, enfance), gestion et suivi des commandes et entreprises	Technicien	1		1	35/35
Technique	Gestion des bâtiments, gestion du personnel (technique, restauration scolaire, périscolaire, enfance), gestion et suivi des commandes et entreprises	Agent de maitrise	1		1	35/35
Technique	Gestion des bâtiments	Agent de maitrise	1	1		35/35
Technique	Gestion des espaces verts	Agent de maitrise	1	1		35/35
Technique	Voirie	Agent de maitrise	1	1		35/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	1	1		23,5/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	1	1		23,5/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux et restauration scolaire	Adjoint technique	1		1	35/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux et agent de restauration scolaire	Adjoint technique	1	1		34,23/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux, temps méridien, bus, périscolaire et études surveillées	Adjoint technique	1	1		35/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux et agent de restauration scolaire	Adjoint technique	1		1	25/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux (ménage, restaurant scolaire)	Adjoint technique	1	1		18,16/35
Technique	Entretien des bâtiments communaux (ménage, restaurant scolaire)	Adjoint technique	1	1		20,02/35
Social	Conseillère économique social et familial	Attaché	1	1		35/35
Crèche	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	1	1		35/35
Crèche	Agent petite enfance	Agent social	1	1		35/35
Crèche	Agent petite enfance	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Crèche	Agent petite enfance	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Crèche	Agent petite enfance	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Crèche	Directrice	Infirmier soins généraux/Puéricultrice	1	1		35/35
Crèche	Directrice adjointe	Educateur jeunes enfants	1	1		35/35
Enfance	Directrice enfance	Attaché	1	1	0	35/35
Enfance/jeunesse	Educateur enfance/jeunesse	Educateur spécialisé	1		1	35/35
Enfance	Responsable RPE	Educateur jeunes enfants	1	1		31,5/35
Ecole	ASEM	ATSEM	1	1		35/35
Ecole	ASEM	ATSEM	1	1		35/35

Ecole	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Ecole	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Ecole	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Ecole	Agent de surveillance temps méridien	Adjoint d'animation	1	1		6,5/35
Ecole	Agent périscolaire/temps méridien	Adjoint d'animation	1	1		17,61/35
Ecole	Agent périscolaire/temps méridien	Adjoint d'animation	1	1		19,97/35
Ecole	Agent périscolaire et jeunesse/temps méridien	Adjoint d'animation	1		1	35/35
Ecole	Agent périscolaire	Adjoint d'animation	1	1		21,28/35
Ecole	Agent périscolaire et médiathèque	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Ecole	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Ecole	ASEM	Adjoint d'animation	1	1		35/35
Culture	Responsable de bibliothèque municipale	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1		35/35

5. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 20260608-04

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°DE-2026/04/76-DG en date du 23 avril 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, le conseil communautaire a décidé, par délibération en date du 23 avril 2026 :

- De créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la 3CM et ses communes membres ;
- Que la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 9 membres titulaires et 9 membres suppléants, soit 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune ;

- Que le conseil municipal de chaque commune membre procède à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder, par voie d'élection à la désignation de deux représentants pour la commune de Béligneux (un titulaire et un suppléant) afin de siéger et de participer aux travaux de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉSIGNE :

- **Romarc COLIN en qualité de titulaire,**
- **Gilles FLORES en qualité de suppléant,**

Au sein de la CLECT de la 3CM.

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 20260608-05

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), et suite aux élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation et nouvelle évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Celle-ci est composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- ✓ Avoir au moins 18 ans ;
- ✓ Jouir de leurs droits civils ;
- ✓ Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- ✓ Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le conseil municipal de Béligneux doit proposer 32 personnes à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Celle-ci désignera les commissaires amenés à siéger en CCID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE

- **QUE** la désignation des membres de la CCID s'effectue dans le cadre d'un scrutin public à main levée.
- **DE PROPOSER** la liste ci-dessous de 16 titulaires et 16 suppléants à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui en retiendra 8 dans chaque catégorie.

Président : Philippe FERRAND

1	M.	MARTINEZ	Serge
2	Mme	MASSON	Béatrice

3	Mme	MEARY	Roselyne
4	Mme	MEUNIER	Martine
5	Mme	PATOUILLET	Béatrice
6	M.	POTY	Jean-Luc
7	Mme	RAVAROTTO	Djamilla
8	Mme	MACHEZ	Colette
9	Mme	CLAIR	Annie
10	Mme	DATTA	Mireille
11	Mme	DAVID	Marie-Josèphe
12	Mme	DE BUSSCHERE	Laurence
13	M.	DELAGNEAU	Hans
14	M.	ESSERTIER	Joanny
15	M.	GAGET	Stéphane
16	Mme	HORNOT	Michèle
17	Mme	ISNARD	Sylvie
18	Mme	JAILLARDON	Laurence
19	M.	LABBAYE	Xavier
20	Mme	MAIRIEAUX	Dominique
21	M.	MARECHAL	Armand
22	M.	ASSAYAG	Jean-Pierre
23	M.	AUDRIN	Gérard
24	M.	BAZIN	Jean-Luc
25	M.	BERNARD	André
26	M.	BOUDET	Raymond
27	Mme	BOULY	Marie-Thérèse
28	Mme	BOZON	Zina
29	Mme	CARNET	Brigitte
30	Mme	CELERY	Marie-Christine
31	Mme	DÉGEITÈRE	Jennyfer
32	M	MOREAU	Marc

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 20260608-06

Le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement intérieur de la future bibliothèque communale de Chânes, actuellement en cours de réhabilitation et d'extension.

Ce nouvel équipement a vocation à devenir un lieu de lecture, de culture, de rencontres et d'animations pour l'ensemble des habitants. L'aménagement prévoit notamment l'acquisition de mobilier adapté aux différents usages de la bibliothèque, la création d'espaces de lecture confortables et accessibles, ainsi que l'installation d'équipements favorisant l'accueil d'expositions, d'ateliers et d'actions de médiation culturelle.

Afin d'accompagner ce projet, la commune sollicitera le soutien financier du Département de l'Ain au titre des dispositifs d'aide au développement de la lecture publique. Plusieurs demandes de subventions seront déposées concernant l'acquisition de mobilier, la création de nouveaux services et dispositifs de médiation, l'aménagement d'un espace dédié à la petite enfance et à la parentalité, ainsi que l'installation d'une boîte de retour extérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'approuver** le projet d'aménagement de la bibliothèque ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ain ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes de subvention ;
- **De s'engager** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité et à assurer le financement de la part non subventionnée.

ÉCHO DES COMMISSIONS

Commission d'urbanisme

Rapporteur : David VANNIER

La deuxième commission d'urbanisme s'est déroulée le mardi 5 mai 2026 à 18 h, en mairie, salle des commissions. Elle était présidée par David Vannier, adjoint à l'urbanisme.

Les prérogatives exercées par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ain ont été présentées aux membres de la commission. Cet organisme apporte des conseils dans les démarches de construction et d'aménagement, sur tous les aspects contribuant à la qualité du cadre de vie et de l'environnement, ainsi que sur les démarches administratives et le choix des professionnels. Le CAUE a organisé une réunion d'information à Jujurieux le jeudi 30 avril 2026, à laquelle David VANNIER a participé. Il propose aux élus de faire intervenir un représentant lors d'une prochaine commission d'urbanisme.

Un point rapide a été fait sur l'OAP de la zone 1AU située à La Valbonne. Cette zone de 2,5 hectares, située entre la RD1084 et la voie ferrée, a vocation à accueillir un nouveau quartier d'habitat.

Le site présente peu de contraintes environnementales. Cependant, il est primordial de prendre en compte les nuisances sonores, le site étant situé entre la voie ferrée et la RD1084, ainsi que d'organiser une gestion optimale des eaux pluviales. L'OAP prévoit une densité d'environ 33 logements par hectare, avec une véritable mixité : logements collectifs, intermédiaires et sociaux. Les hauteurs seront maîtrisées, avec du R+1 côté RD1084 et du R+2 côté voie ferrée. La desserte se fera uniquement par la RD1084 et des cheminements doux traverseront le quartier. La prochaine étape est l'élaboration d'un modèle architectural pour le secteur A, qui accueillera environ 42 logements.

En parallèle, une réflexion est menée sur les cheminements doux à l'échelle du territoire afin de fluidifier les déplacements entre les trois sites : Béligneux Village, La Valbonne et Chânes. Un cheminement doux interne à l'OAP sera également étudié.

Concernant l'OAP, David Vannier et Monsieur le Maire ont reçu le groupe Gambetta, qui leur a présenté une projection sur plan. Celle-ci est présentée à la commission.

Point sur l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le mois d'avril :

- 5 déclarations préalables ;
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel ;
- 7 certificats d'urbanisme d'information ;
- 8 DIA ;
- 3 permis de construire, encore en cours d'instruction à la 3CM.

Les déclarations préalables accordées concernent principalement des portails, des murets et un poste de livraison électrique. Enfin, aucune préemption n'a été exercée sur les DIA du mois.

Prochaine réunion programmée le 7 juillet 2026 à 18 heures en mairie en lien avec les commissions sécurité et développement économique.

Commission Enfance, Jeunesse, Social et Culture
Rapporteur Émilie FANTINO

CCAS – conseil d’administration du 26 mai

Le conseil d’administration s’est réuni le 26 mai afin de traiter deux points principaux : l’organisation du repas des seniors 2026 et la préparation du dispositif canicule.

Organisation du repas des seniors – 13 décembre 2026

L’ensemble de l’organisation a été validé.

- **Lieu** : salle des fêtes ;
- **Traiteur** : Nicod Traiteur, pour un coût de 52,50 € *par personne*, incluant repas, boissons, vaisselle et service ;
- **Menu** : croustade d’escargot, terrine au saumon, poitrine de poulet farcie au boudin blanc, écrasé de pommes de terre, trou normand, fromage blanc et bûche de Noël ;
- **Animation** : spectacle musical assuré par *Red Light* (musicien, danseurs, contorsionniste).

Sur la logistique, plusieurs points sont engagés :

- transport pour les personnes isolées ;
- installation et décoration de la salle ;
- réflexion sur un thème, avec participation souhaitée du périscolaire.

Le cadeau aux participants reste à définir (gourde ou mug). La communication se fera via : le bulletin municipal, le site internet, Illiwap, l’affichage et coupon réponse. Le budget prévisionnel est validé.

Dispositif canicule

Le CCAS a également travaillé sur la préparation du plan canicule.

Trois axes principaux :

- travail conjoint avec Madame la vice-présidente, Émilie Fantino ;
- mise en place d’animations estivales dans la salle du conseil municipal qui sera climatisée, un lieu qui permettra aux habitants fragiles de se rafraîchir, se reposer et participer à des activités calmes ;
- création d’un registre communal des personnes vulnérables, permettant un suivi en cas de fortes chaleurs.

Un dispositif canicule, centré sur la prévention, l’accompagnement et la protection des personnes vulnérables.

Commission du 19 mai 2026

La Commission s’est réunie le 19 mai dernier afin de faire le point sur les actions en cours dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de l’action sociale et de la culture.

Concernant la petite enfance, le Relais Petite Enfance prépare la rentrée avec la mise en place de nouvelles activités pédagogiques et manuelles. Une recherche est actuellement en cours pour trouver une intervenante spécialisée, notamment dans les domaines de l’éveil musical ou de la motricité.

Pour la jeunesse, la Commission Jeunes poursuit la préparation de son projet de fin d’année. Une rencontre sera prochainement organisée avec le Conseil municipal des Enfants afin de présenter les actions de la commission et de préparer le recrutement de nouveaux membres pour la rentrée prochaine 2026/2027.

Concernant la médiathèque, le projet poursuit son avancement conformément au calendrier prévu. Une réunion de travail est programmée afin de finaliser le choix du mobilier. Par ailleurs, un dossier de

demande de financement sera déposé auprès des Artisans du Végétal pour soutenir des actions pédagogiques autour de l'environnement et des plantations.

La commission a également travaillé sur l'amélioration de l'organisation des manifestations communales. L'objectif est d'anticiper davantage les besoins matériels et techniques grâce à une meilleure planification et à la tenue systématique de réunions préparatoires.

Enfin, plusieurs informations diverses ont été partagées : le lancement de la fabrication du futur véhicule municipal ainsi que la signature d'une nouvelle convention avec la MJC de la 3CM pour la poursuite des activités sportives sur la commune à partir de septembre 2026, avec une priorité donnée aux habitants de Béligneux.

Je termine en rappelant les principaux rendez-vous à venir : les conseils d'école, la cérémonie commémorative du 18 Juin, le bal des CM2, la dernière Commission Jeunes sous sa forme actuelle ainsi que la kermesse de l'école.

Prochaine réunion de la commission programmée le 16 juin 2026 à 17h30.

Djamilla RAVAROTTO demande pourquoi la municipalité a fait le choix de mettre les locaux à disposition à titre gracieux alors que les adhérents s'acquittent d'une cotisation.

Monsieur le Maire et Émilie FANTINO expliquent qu'il s'agit de la MJC, une structure portée par la 3CM et intervenant sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il est donc important de l'accompagner dans son implantation, afin de permettre aux habitants de Béligneux de bénéficier de ces activités sans être contraints de se déplacer dans les communes voisines.



Commission communication

Rapporteur Françoise GACHON

Que s'est-il passé depuis le dernier conseil municipal ?

Nous avons tenu notre première réunion de ce nouveau mandat le 28 avril et en résumé les participants estiment que la communication de la commune est dynamique, avec de nombreux canaux utilisés (bulletin, presse, réseaux sociaux, Iliwap, panneaux).

Les principaux points faibles identifiés concernent la visibilité des informations, l'adaptation des supports aux différents publics, notamment les plus jeunes, et la communication interne.

Le souhait émis lors de cette 1ère réunion est de renforcer notre présence numérique (réseaux sociaux, internet), de développer de nouveaux supports (LinkedIn, Instagram), de moderniser la communication et de davantage consulter la population sur ses attentes (j'ai préparé un document de travail que nous regarderons demain).

Pour la période 2026-2032, les orientations retenues sont de poursuivre la communication avec les outils actuels tout en améliorant la diffusion d'informations sur les projets et travaux communaux. Un plan de communication spécifique sera élaboré pour la future médiathèque.

La communication interne entre élus est jugée satisfaisante, tandis qu'une réflexion sera menée pour améliorer la communication auprès des agents.

Concernant les outils externes, le maintien des pratiques actuelles est validé pour Iliwap, les panneaux, le bulletin municipal, la presse locale et le site internet. Facebook diffusera désormais aussi les événements à venir. L'ouverture d'un compte Instagram est à l'étude.

Il est à l'essai actuellement, mais nécessite une formation complémentaire.

Plusieurs sujets restent à approfondir lors de prochaines réunions :

- plan de communication médiathèque,
- communication interne : définir le type de message et de diffusion,
- identité visuelle entrée de mairie : quelle communication, comment,
- comité des fêtes,

- rencontres de quartier.

Une réunion mensuelle est instaurée, avec une prochaine rencontre fixée à demain 9 juin à 18h.

Les autres réunions à venir en juin pour ce qui concerne la partie associative de cette commission sont :

11 juin - 19h00 : réunion de coordination 14 JUILLET

19 juin - 19h00 : réunion avec les Associations

25 juin - 19h00 : réunion 1 de préparation OCTOBRE ROSE

16 juillet - 18h30 : réunion 1 préparation "En attendant Noël"

Le mois de mai, bien que plein de ponts ou jours fériés, a été également productif puisque nous avons sorti la 16ème édition des brèves ; et il fut rythmé par de nombreux événements associatifs comme : le 8 mai, la Coupe des Vétérans organisée par l'association de boule lyonnaise, la nuit des musées, le ciné plein air et l'opération j'aime la nature propre. La vie associative a bien entamé le mois de juin avec l'ouverture des contes en còtière le 5 juin porté par la troupe de BHC, et la fête du poney de dimanche organisée par les Cavaliers en Herbe.

Pour finir, en ce qui concerne les événements de juin vous avez tous reçu le "à vos agendas" donc je ne vais pas en refaire l'inventaire ... et je reste à disposition si vous avez des questions.



Commission Développement économique

Rapporteur Jean-Philippe FAVROT

La commission s'est réunie le 12 mai pour une première réunion de cadrage visant à définir les axes de travail du mandat. Trois thématiques prioritaires ont été retenues :

- la transformation du centre-ville ;
- le soutien aux commerçants et artisans ;
- le développement des entreprises de la zone 2B et les perspectives d'évolution vers la 3B.

Les membres de la commission et les invités ont échangé sur ces différentes thématiques afin d'identifier les principaux enjeux du territoire. Les discussions ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'attractivité du centre-ville, de soutenir le dynamisme économique local et d'accompagner le développement des zones d'activités.

Une attention particulière a été portée au projet de transformation du centre-ville, notamment autour de la place du marché. Les échanges ont permis d'aborder les questions relatives à l'aménagement des espaces publics, à l'accessibilité, à la circulation, au stationnement et à l'animation commerciale, avec pour objectif de conforter le rôle du centre-ville comme lieu de vie et d'échanges.

La commission a également souligné l'importance de maintenir un dialogue régulier avec les commerçants, artisans et entreprises afin d'adapter les actions aux besoins du terrain et de favoriser le développement économique de la commune.

La prochaine réunion se tiendra conjointement avec les commissions Urbanisme et Sécurité afin d'assurer une coordination des réflexions et des actions sur les projets communs, en particulier ceux liés à l'aménagement du centre-ville.

Prochaine réunion le 7 juillet avec la sécurité et l'urbanisme afin de bien penser les différentes thématiques.



Commission sécurité :

Rapporteur Daniel CLEMENT

Commission Sécurité – Défense – Protection animale

Réunion du 29 avril 2026 à 18h00

Daniel CLEMENT tient à saluer l'implication constante et la qualité du travail mené par l'ensemble des membres de la commission, dont les contributions structurent efficacement les réflexions en matière de sécurité et de prévention.

Participation citoyenne

Rappel du dispositif présenté par la Gendarmerie le 13 avril. Les membres sont invités à se reporter au compte rendu du dernier conseil municipal. Objectif : renforcer la vigilance partagée entre habitants, référents et forces de l'ordre.

Sécurisation des déplacements

- Passages piétons :
 - Environ 50 passages recensés, dont la moitié sont détériorés ;
 - Priorisation des remises en peinture à définir avec la commission urbanisme/voirie ;
 - Possibilité de surélévation (15 000 €) ou installation de kits lumineux (5 700 €).
- Suppression obligatoire de places de stationnement : avant les passages piétons d'ici le 31 décembre 2026 : 4 emplacements concernés (pharmacie, boulangerie, Progrès, logement Jean-Marc Begnis).
- Feux intelligents / feux récompense :
 - Site pressenti : secteur de la Maison Rouge sortie Béligneux en direction de Meximieux. Nécessité d'un devis après visite sur site.
- Radar pédagogique :
 - Vérification du statut (propriété/location) et étude d'un repositionnement en entrée de ville.
- Giratoire de Béligneux-village :
 - Agrandissement impossible ;
 - Étude d'une vidéo-verbalisation avec la Gendarmerie, pas possible car gendarme en permanence devant l'écran pour constater la verbalisation. Réflexion à la mise en place de panneaux stop et cheminements doux.

Vidéoprotection

- 21 caméras actuellement en service ;
- Coût d'installation d'une caméra supplémentaire : 21 000 € ;
- Objectif : installation d'une caméra par an ;
- Projet en cours : caméra au Cruisseau (pont autoroute), devis attendu.

Label "Ville Prudente"

- Avantages : accès aux statistiques d'accidents, échanges entre communes, kit de prévention.
- Inconvénients : coût (450 € + 70 € de dossier), validité limitée à 3 ans. → Décision unanime : ne pas engager la démarche de labellisation.

Protection animale

- Projet de chenil communal pour chiens errants :
 - Proposition d'implantation dans la cour de Béligneux Histoire et Culture, déjà utilisée par le passé.
- Sacs à déjections canines : point évoqué.

La commission Sécurité – Défense – Protection animale s'est réunie le 27 mai dernier.

Voici les principaux éléments que je souhaite porter à votre connaissance.

Radar pédagogique : le radar appartient à la commune et pourra être déplacé par un technicien, sous la coordination de Daniel.

Passages piétons : la commune en compte une cinquantaine, dont la moitié est à reprendre. Les services municipaux pourront assurer la remise en peinture après définition des priorités. Deux passages pourraient être surélevés : devant le domicile de M. BÉGNIS et devant la pharmacie, sous réserve d'une étude complémentaire.

La commune dispose de 21 caméras. Une caméra supplémentaire est envisagée au Cruisseau pour contrôler les entrées et sorties de la commune. Une étude sera menée avec Bouygues et la Gendarmerie pour le déport des images.

Giratoire de Béligneux-village : la vidéo-verbalisation n'est pas possible. Une étude portera sur la pose de panneaux STOP et sur la mise en mode doux de la Petite ou Grande Dangereuse.

Feu tricolore "récompense" : aucun avancement depuis la dernière réunion. Le point sera repris ultérieurement.

Déjections canines : le coût d'un distributeur est de 199 €. Pour un besoin estimé entre 3 et 6 distributeurs, la commission décide d'abandonner le projet.



GONTRAN BROZZONI – VICE PRÉSIDENT A LA 3CM

Rapporteur Françoise GACHON

Retour sur la Commission Tourisme du conseil communautaire du 4 juin.

L'office du tourisme a adhéré au « Pass'Découvertes de l'Ain » qui permet aux visiteurs d'accéder, à tarif préférentiel, à une sélection de sites touristiques partenaires répartis sur l'ensemble du département, mêlant patrimoine, musées, sites de loisirs et espaces de découverte nature.

À titre d'illustration, ce dispositif donne accès à des sites emblématiques tels que le Monastère royal de Brou (Bourg-en-Bresse), le Château de Voltaire (Ferney-Voltaire), la Maison d'Izieu ou les Grottes du Cerdon...

Le principe est simple : l'utilisateur achète une formule lui donnant accès à 3 sites au choix, ou à 3 sites complétés par l'entrée au Parc des Oiseaux, utilisables librement sur toute la saison touristique.

- « Pass'Découvertes 3 sites » : 21 €,
- « Pass'Découvertes 3 sites + Parc des Oiseaux » : 33 €.

L'Office de Tourisme « Le Costellan » percevra une commission de 8 % du montant de chaque vente réalisée (prix public TTC), soit :

- 1,68 € pour la vente d'un Pass'Découvertes 3 sites,
- 2,64 € pour la vente d'un Pass'Découvertes 3 sites + Parc des Oiseaux.

Rappeler l'Eductour de vendredi 12 pour ceux qui ne se sont pas inscrits

INVITATION ÉDUCTOUR TOURISTIQUE DE LA CÔTIÈRE

Vendredi 12 juin 2026 - Dès 9h

Programme détaillé de la matinée :



De 9h à 9h30 :
Accueil café à la Batterie de Sermenaz (route du Fort, Neyron)

De 9h30 à 10h30 :
Visite guidée de la Batterie de Sermenaz



De 11h à 11h45 :
Visite de l'hôtel Le Petit Casset à la Boisse, un hôtel de charme classé 3 étoiles



Dès 12h :
Découverte du restaurant Les Accords D'M à la Boisse, suivi d'un moment convivial autour d'un apéritif

Vous avez reçu un lien par email pour vous y inscrire ...

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Préfet de l'Ain dans le cadre du contrôle de légalité, relatif à la délibération du 9 mars 2026 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme. Ce courrier soulève six points de contestation, dont trois concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'assemblée est informée qu'une demande de rendez-vous a été formulée auprès de Monsieur le Préfet et de ses services afin d'examiner les voies de régularisation possibles dans le cadre de ce recours gracieux. Monsieur le Maire informera le conseil municipal des suites données à cette démarche dès qu'une rencontre avec les services de l'État aura eu lieu.

Jean-Philippe FAVROT demande à l'assemblée si chacun peut accéder à sa boîte mail de la mairie. Il informe les conseillers que ceux qui rencontrent des difficultés peuvent s'adresser à Philippe REMOND, référent informatique, qui leur remettra un fascicule d'utilisation.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Le Maire,

Philippe FERRAND



Le secrétaire,

Daniel CLEMENT